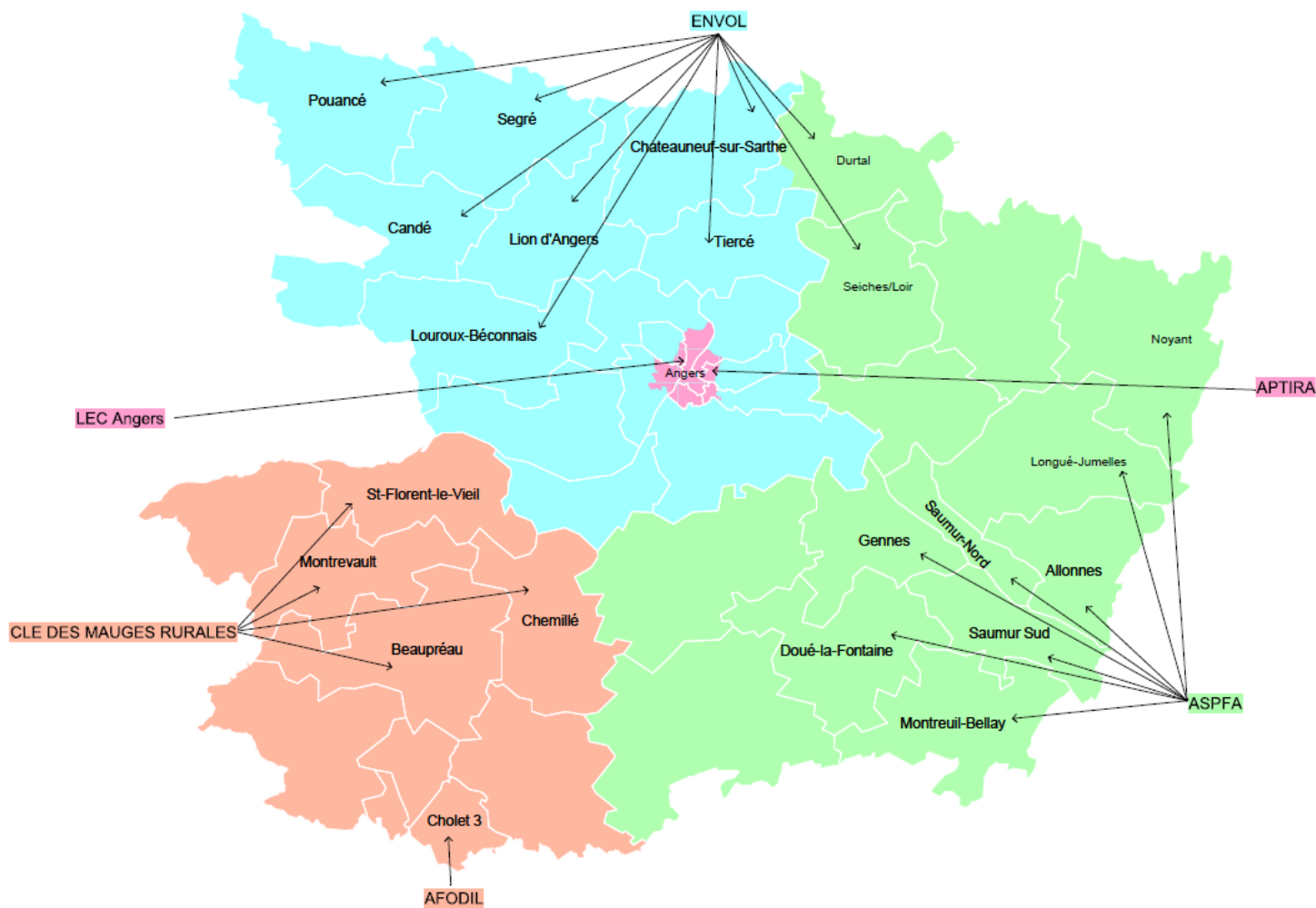




### LE DÉVELOPPEMENT DES SAVOIRS APPLIQUÉS AU QUOTIDIEN



## Les objectifs

- Ces actions intitulées en 2012 apprentissages des savoirs de base, sont destinées à des personnes soit en situation d'illettrisme, soit sans qualification reconnue ne maîtrisant pas le socle des compétences clés.
- Elles visent l'acquisition ou le développement de compétences de bases dans les domaines de la communication en français, les mathématiques, la culture numérique, les compétences sociales et civiques, apprendre à apprendre.
- L'objectif de ces actions est à la fois de favoriser l'intégration sociale et également d'envisager un projet d'insertion dans l'emploi.



## Le conventionnement du Département

■ Le conventionnement avec le Département vise le public bénéficiaire du RSA socle, accompagné par un référent social RSA, en démarche individuelle et ayant un projet d'évolution personnel et d'insertion sociale.

■ En 2012, 6 structures ont passé une convention avec le Département pour animer 9 actions d'apprentissage des savoirs de base. 161 places ont été financées par le Département en 2012. Sur l'année, 214 personnes ont participé à ces actions.

*Le soutien financier du Conseil général s'élève à 108 161 € soit un coût moyen annuel par place de 672 €.*

## Les porteurs

■ Les porteurs de ces actions sont majoritairement des structures associatives agréées « organisme de formation ».

## Les supports

■ Ces actions sont organisées en collectif (ateliers regroupant entre 5 et 10 personnes) et prévoient des temps individuels.

Elles utilisent des supports pédagogiques adaptés au projet de la personne et s'appuient sur la réalisation d'actes de la vie quotidienne, de démarches administratives.

## Les caractéristiques

■ Ces actions de proximité sont implantées sur une grande partie du territoire :

- Les chefs lieu de canton,
- Les principales communes des agglomérations,
- Les quartiers prioritaires des grandes villes.

■ Le parcours proposé à chaque participant se fera sur une durée moyenne de 60 heures à raison d'une séance par semaine en collectif. Une personne pourra selon son parcours participer à deux séances hebdomadaires.

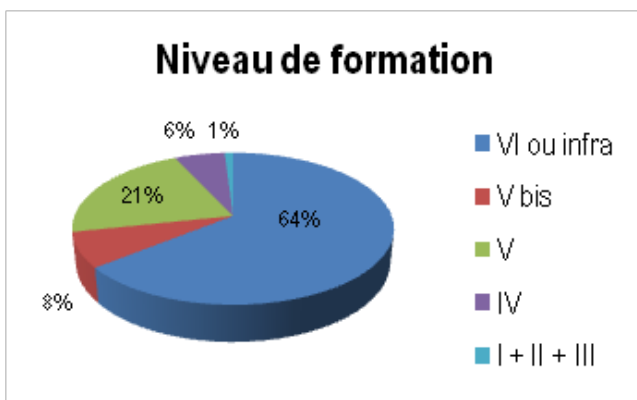
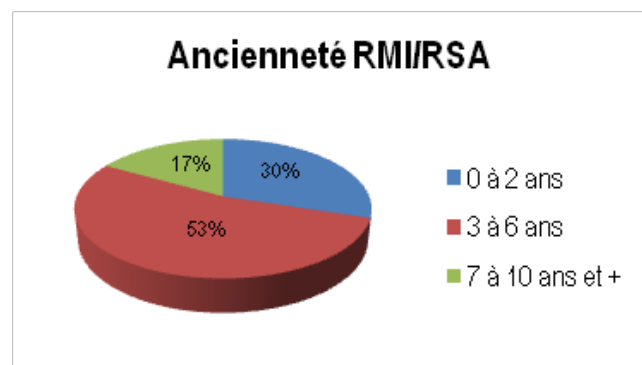
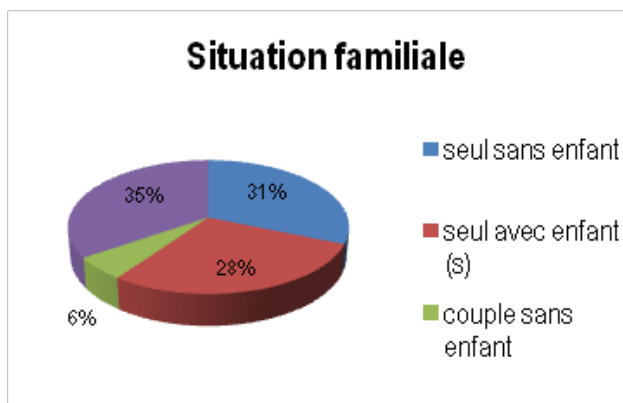
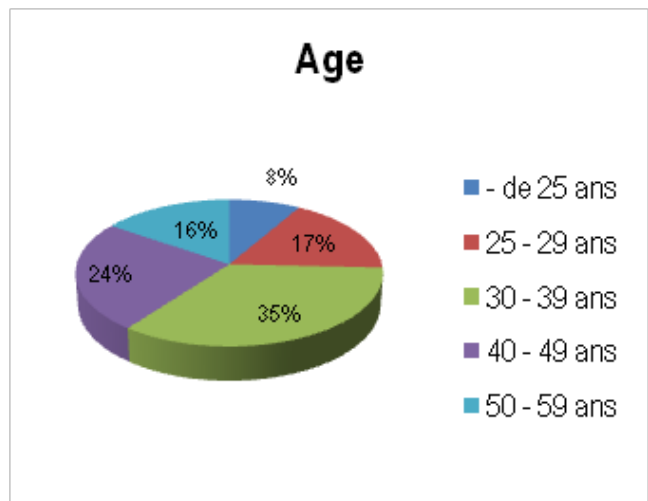
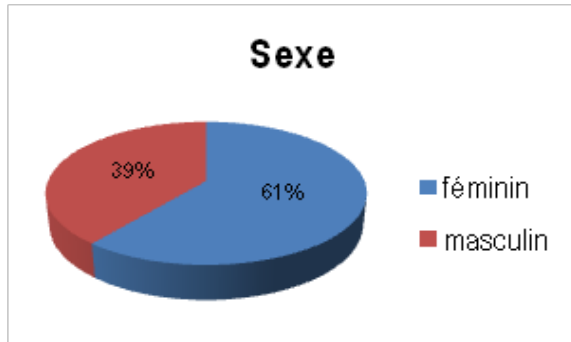
La durée de la prise en charge pour la personne est de 6 mois, renouvelables 2 fois maximum au vu d'un bilan et du parcours de la personne.

■ L'entrée dans l'action se fait en entrée et sortie permanente.

■ Certaines actions sont destinées plus particulièrement à un public spécifique. En 2012, deux actions sont organisées en direction d'un public d'origine étrangère, deux actions en direction de personnes non sédentaires, et une action pour le public incarcéré.

■ L'encadrement des ateliers est assuré par des professionnels de la formation et soutenu éventuellement par des bénévoles formés aux domaines de l'illettrisme ou à l'apprentissage des savoirs de base.

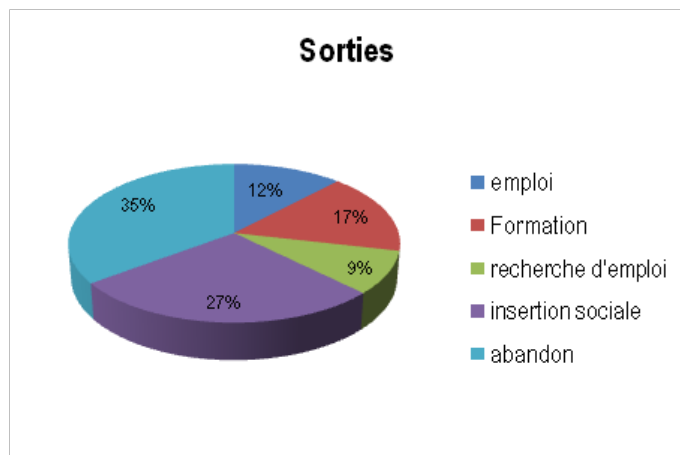
## Le profil du public accueilli



#### Commentaires :

- En 2012 les actions ont concerné plus de femmes que d'hommes. Toutes les tranches d'âge sont représentées.
- Le public était très majoritairement d'un niveau de formation V ou infra [93%] et les personnes sans qualification représentent 72 % des apprenants [niveau VI et V bis].
- Concernant la durée dans le dispositif RSA, la majorité a une ancienneté de 3 à 6 ans [53%]. A noter également que 17% sont dans le dispositif RSA depuis plus de 7 ans.

## La situation des bénéficiaires du RSA à la sortie de l'action



Commentaires :

- 29% des participants ont pu à l'issue de l'action accéder à l'emploi ou à la formation.
- Compte tenu des situations parfois très précaires des participants les abandons avant le terme de l'action restent nombreux (35%) liés à des problèmes de santé, de mobilité, ou de motivation.
- Au terme de l'action, 23% des participants restent en lien avec leur référent RSA pour poursuivre le parcours d'insertion. La participation à une action apprentissage savoirs de base n'est qu'une étape et un travail d'accompagnement doit se poursuivre autour de la définition et de la concrétisation d'un projet professionnel.

## Quelques éléments de réflexion et perspectives

- Les pré-requis pour entrer en formation ou accéder à tout type de poste non qualifié sont de plus en plus exigeants et pénalisent le public ne maîtrisant pas les compétences de base.
- L'acquisition et le développement des savoirs de base est également un vecteur d'intégration dans sa ville ou dans son quartier et contribue à la valorisation des participants tant au niveau personnel que familial.
- Ce type d'action d'insertion complète par ailleurs le dispositif d'apprentissage du français pour le public étranger bénéficiaire du RSA.
- Ces ateliers sont souvent une première étape nécessaire avant de pouvoir intégrer des dispositifs formatifs tels que les compétences clés dont l'intensité des apprentissages est plus importante.
- Concernant plus particulièrement les abandons, il est à noter que les retours tant des référents sociaux (qui représentent 80% des prescripteurs) qu'au travers des bilans des structures tendent à démontrer que l'approche compétences clés peut être un frein pour s'inscrire dans la durée. Une approche plus thématique et proche du quotidien est à prioriser. De la même manière, concernant les orientations, les référents ont parfois du mal à faire prendre conscience aux personnes que l'apprentissage des savoirs de bases serait un plus dans leur parcours. En effet, souvent, ce public est dans la négation de la problématique. Une orientation autour des thèmes du quotidien faciliterait l'orientation des publics. En 2013, la réalisation d'un nouveau cahier des charges redéfinit le positionnement de ces actions en articulation avec les dispositifs de droit commun pour mieux les inscrire dans une logique de parcours d'insertion sociale et professionnelle.



Conseil général de Maine-et-Loire  
Direction générale adjointe du Développement social et de la solidarité  
Direction insertion et habitat / Service insertion  
CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9  
02 41 81 49 49 - [www.cg49.fr](http://www.cg49.fr) - [service-insertion@cg49.fr](mailto:service-insertion@cg49.fr)